



# “L'engrenage de la haine”

Connue pour ses travaux sur le trafic d'organes (« Voleurs d'yeux », prix Albert-Londres en 1995) et les OGM (« le Monde selon Monsanto »), Marie-Monique Robin a consacré deux documentaires à la torture, dont le dernier, réalisé en 2009, sort seulement aujourd'hui. Entretien.



Lionel Beaumont

**TéléObs.** – Votre documentaire, « Escadrons de la mort : l'école française », dans lequel vous enquêtez en 2003 sur la torture en Argentine, a eu un retentissement énorme. Aujourd'hui encore, il sert de support à de nouveaux procès contre les généraux argentins. **Marie-Monique Robin.** – Quatre cents procès ont été rouverts à la suite du documentaire et du livre que j'ai publié dans la foulée (1) et,

oui, huit ans plus tard, je continue d'être citée à témoigner. « Torture made in USA » est un document très à charge contre l'administration Bush. Vous y montrez comment, dès le lendemain du 11-Septembre, le vice-président Dick Cheney a piloté un programme secret destiné à légaliser la torture. Terminé en 2009, le film, que diffuse Arte cette semaine, n'a été montré à l'époque

que brièvement sur le site de Mediapart, le privant ainsi d'un impact certain. – Je regrette les problèmes juridiques et financiers qui ont conduit ce film à dormir durant deux ans dans un tiroir. Aujourd'hui, il est moins dans l'actualité. Malgré tout, « Torture made in USA » reste, pour moi, exemplaire de ce qui peut conduire une grande démocratie à se mettre hors la loi au nom de la lutte contre le terrorisme. Il dépasse l'histoire de l'administration Bush et possède une vraie dimension universelle. Si, demain, il se produit un nouveau 11-Septembre, va-t-on reprendre le même chemin ? Comment se protéger sans tomber dans des pratiques qui sont finalement les mêmes que celles qu'elles sont censées combattre ? C'est une sacrée question de fond. Comment avez-vous réussi à convaincre les responsables que vous interviewez de témoigner ? – La plupart avaient vu « Esca-

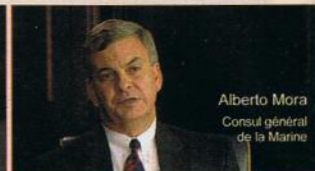
## HAUTE TRAHISON

Retour en archives et à travers les témoignages de hauts responsables de l'administration Bush sur la sinistre machine juridique mise en place par les Etats-Unis pour légaliser la torture entre 2001 et 2008.

**MARDI, À 20H40 - ARTE DOC :** « Torture made in USA », DE MARIE-MONIQUE ROBIN.

C'est à un véritable travail de dentellière que s'est livrée la réalisatrice Marie-Monique Robin. Dès 2004, alors que le scandale d'Abou Ghraib vient d'éclater, elle entreprend de décortiquer l'incroyable mécanique juridique mise en place par le président George Bush, son vice-président Dick Cheney et son secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld pour légaliser la torture en Afghanistan, à Guantánamo et en Irak, violant sémantiquement et le plus cyniquement du monde les conven-

tions de Genève et le War Crimes Act de 1996 qui prévoit la peine de mort ou la prison à vie pour ceux qui utilisent la torture. Pendant six mois, elle fait le siège de témoins capitaux et obtient leurs confessions. Face caméra, Larry Wilkerson, ancien chef de cabinet de Colin Powell, Matthew Waxman, ancien conseiller de Condoleezza Rice à la Maison-Blanche, Alberto Mora, ancien consul de la Marine, Michael Scheuer, concepteur du programme des « extraordinary renditions » (restitutions extraordinaires) à la CIA, et le général Ricardo Sanchez, ancien chef des forces de la coalition en Irak, té-

Gal Ricardo Sanchez  
Commandant de la force  
multinationale en Irak  
2003-2004Alberto Mora  
Consul général  
de la MarineLarry Wilkerson  
Chef de cabinet  
de Colin Powell

moignent. « J'ai compris que les Etats-Unis allaient devoir se salir les mains », déplore ainsi Matthew Waxman, en dénonçant les bataillons de juristes du Pentagone qui se sont attelés à détourner les textes de loi. « Je reconnais très clairement que nous avons torturé et maltraité des gens. Cela restera à jamais une défaite pour notre pays », avoue Ricardo Sanchez, qui se livre pour la première fois à la presse. Les propos des intervenants sont souvent embarrassés, empreints de gêne, et l'une des forces du documentaire est précisément de donner cette honte à voir, de montrer

les réticences, voire les résistances, que beaucoup ont tenté d'opposer à l'utilisation massive de la torture pour parer à la menace terroriste. La réalisatrice s'est aussi plongée dans les archives filmées des auditions parlementaires conduites entre 2004 et 2008. Quatre-vingts heures de visionnage et quelques perles « historiques » : Donald Rumsfeld niant sous serment toute implication du gouvernement ou Alberto Gonzales, ancien procureur général des Etats-Unis, carrément amnésique sur ses agissements. **Achévé en 2008, le film aurait dû être diffusé dans la foulée sur Canal+. Repoussé à la suite d'un**

Les propo  
embarras

imbrogl  
nalemer  
Mediap  
d'arriver,  
moins p  
torture a  
dans l'ar  
présider  
rack Ob  
moins u  
flexion s  
sont cap  
contre le  
« Torture  
DVD le 2





drons de la mort » dans lequel je mettais en cause les agissements du gouvernement français : comme j'avais été capable de balayer devant ma porte en France, ils se sont sentis encouragés à me recevoir. Tous étaient des républicains pur sucre. Lorsque je les ai rencontrés, durant la campagne électorale de la dernière présidentielle, tous ont admis qu'à cause de cette question de la torture, pour la première fois de leur vie, ils allaient voter démocrate.

**Il sourd de leurs témoignages un incroyable embarras.** – C'est passionnant de voir que la plupart d'entre eux étaient opposés à ces pratiques. Mais de manière silencieuse : ils avaient la trouille et ont essayé de se protéger. S'ils avaient dit quoi que ce soit, ils auraient eu l'air de soutenir le terrorisme.

**Vous consacrez de larges extraits aux auditions des commissions d'enquête du Sénat créées à la suite du scandale d'Abou Ghraïb en 2004. Tout a été dit ou presque, tout a été déballé. Paradoxalement, seules quelques têtes sont tombées – des seconds couteaux.** – Ce sont les limites de

la justice américaine. On a su ce qui s'était passé, on a déclassifié les documents avec une rapidité incroyable, et puis fini, rien, pas de poursuites, pas de représailles. On a fait gentiment une espèce de ménage. Un avocat m'a dit un jour : « *La seule chose pour laquelle Donald Rumsfeld pourrait être poursuivi, c'est pour avoir menti sous serment parce qu'aux Etats-Unis on ne plaisante pas avec ça.* » Alors que c'est lui qui a signé les textes autorisant la torture...

**On pouvait espérer une réaction plus forte...** – Oui et c'est d'ailleurs un gros reproche qui est fait à l'administration Obama. Le « Torture Memo » du 2 août 2002 a été déclaré illégal. Mais ceux qui ont écrit ou commandé cet avis n'ont pas été poursuivis. Et Guantanamo n'est toujours pas fermé. Cela dit, les Américains ont fait mieux que nous qui, cinquante ans après la guerre d'Algérie, sommes encore en train de nous battre pour obtenir la déclassification de documents.

**Revenons au documentaire et notamment au détournement du programme SERE (Survival, Evasion, Resistance and Escape) par l'armée américaine, initialement destiné à entraîner les officiers à résister à la torture. Les militaires qui ont encadré ce programme reconnaissent qu'on peut faire dire n'importe quoi à n'importe qui.** – Il y a en effet quelque chose de stupéfiant dans cette hypocrisie. Ils le savaient mais n'ont pas hésité à détourner le programme et à s'en servir. C'est une des preuves que la réponse militaire n'est jamais la bonne solution face au terrorisme. En entrant dans l'engrenage de la torture, on ne fait que renforcer la haine et donc générer de nouvelles générations de terroristes. Cela s'est passé après la bataille d'Alger et continue de se passer aujourd'hui. Il n'y a pas d'autre réponse au terrorisme qu'une réponse politique.

■ **Propos recueillis par Marie-Elisabeth Rouchy**

(1) « Escadrons de la mort : l'école française » La Découverte/Poche.

## L'AUTRE FRENCH CONNECTION

De l'Occupation à la guerre d'Algérie, les militaires français se sont fait une spécialité des interrogatoires et de la torture. Ce que l'on sait moins, c'est qu'ils ont aussi exporté leur savoir-faire...

On croyait tout savoir sur les pratiques des régimes militaires qui se sont mis en place en Amérique latine, sous la houlette bienveillante de Washington, dans les années 1970. On savait que quelques officiers félons français avaient prêté main-forte aux tortionnaires d'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis. Mais on ignorait généralement que le rôle des militaires français fut aussi important que le révèle ce documentaire.

C'était l'époque où la guerre froide et la lutte contre le communisme servaient de justification aux pires crimes de guerre et aussi aux crimes contre l'humanité, commis au nom de la défense de l'Occident. Les grands bains de sang du monde libre s'appelaient alors Algérie, Indonésie, Cameroun, Vietnam, auxquels s'ajoutent ensuite les pays du cône sud de l'Amérique latine. Quelques colonels français ont tiré de leur

interrogés et torturés. Il s'agissait, en réalité, d'une guerre menée par un pouvoir militaire contre la population civile, pour la dissuader, par la terreur, de soutenir un mouvement de rébellion ou de libération nationale.

La soi-disant « bataille d'Alger » était avant tout une longue opération de police, se résumant à une suite de rafles suivies de tortures et de meurtres. Le plus gros de la « bataille » se déroulait dans les caves où des militaires français faisaient subir d'innombrables sévices à des hommes et à des femmes enchaînés. C'est cette méthode qui a valu aux tortionnaires français une renommée internationale. Les militaires sud-américains l'ont utilisée massivement jusque dans les années 1980. Ce sont les Argentins qui se montrèrent les plus friands des « compétences » françaises en la matière. Le plus stupéfiant, c'est



Une guerre menée par un pouvoir militaire contre la population civile.

Dalmas/Sipa

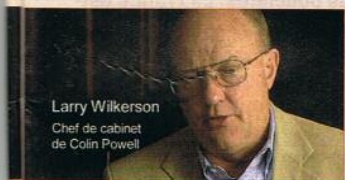
expérience en Indochine et en Algérie une théorie simpliste dite de « la guerre subversive » qui a attiré l'attention des écoles de guerre d'Amérique du Nord et du Sud. En fait, la théorie se résumait à peu de chose, et tout ce qui intéressait les militaires du monde occidental, c'était la pratique. Les Français la connaissaient depuis l'Occupation : c'est la collecte du renseignement à l'aide d'interrogatoires sous la torture. En Algérie, les Français ont ajouté à cette recette de la Gestapo deux améliorations techniques : le quadrillage de la population et la « disparition » de ceux qui avaient été

que le gouvernement de Paris a prêté ses tortionnaires, dès le début des années 1960, avec des accords en bonne et due forme, pour qu'ils y enseignent leur savoir-faire acquis en Algérie !

Diffusé en 2004 et désormais disponible en DVD (1), le documentaire de Marie-Monique Robin a précipité la relance des poursuites contre les généraux de la dictature et continue aujourd'hui de servir de pièces à conviction lors des procès. On ne peut qu'applaudir à l'entreprise.

■ **François Schlosser**

« Escadrons de la mort : l'école française » chez Arte Editions.



Larry Wilkerson  
Chef de cabinet  
de Colin Powell

Les propos des intervenants sont embarrassés, empreints de gêne.

imbroglio juridico-financier, il a finalement été montré sur le site de Mediapart l'année suivante avant d'arriver, enfin, sur Arte. Evidemment moins polémique aujourd'hui – la torture a été définitivement interdite dans l'armée américaine par décret présidentiel après l'élection de Barack Obama –, il n'en demeure pas moins une formidable et durable réflexion sur ce dont les démocraties sont capables au nom de la guerre contre le terrorisme. ■ **M.-E. R.**

« Torture made in USA » sortira en DVD le 28 juin chez Arte Editions.